



N° ABMED/2025D/4940/DAF /SA

Cotonou , le 23-07-2025

COMMUNIQUE

(relatif à la constitution d'une base de données de CVA au profit de l'ABMed)

Dans le but d'appuyer ponctuellement l'ABMed dans l'exécution de ses missions de terrain, il est envisagé de sélectionner dix (10) conducteurs de véhicules administratifs (CVA), remplissant les conditions générales ci-après :

1. Détenir le Permis de conduire catégorie B en cours de validité ;
2. être âgé de 50 ans au plus au 31 décembre 2025 ;
3. avoir une expérience professionnelle de 5 ans au moins ;
4. maîtriser le code de la route et les règles de sécurité routière ;
5. savoir lire et écrire le français ;
6. être capable de travailler sous pression et dans le respect des délais ;
7. maîtriser les gestes de premiers secours ;
8. avoir les notions de base en entretien de véhicule ;
9. ne pas être en fonction dans une structure publique ou parapublique

Le dossier de candidature est composé des pièces suivantes :

- une demande manuscrite adressée au Directeur général de l'ABMed ;
- une copie de l'acte de naissance sécurisé ;
- une copie légalisée du permis de conduire ;
- une copie légalisée des attestations de travail prouvant les expériences acquises ;
- un casier judiciaire datant de moins de 3 mois.

Ce dossier doit être déposé au secrétariat de l'ABMed, dans la période du **28 juillet au 11 août 2025 inclus**, tous les jours ouvrés, de 9 heures à 16 heures.

Les candidats retenus à l'issue de la présélection sur l'étude des dossiers subiront un entretien oral devant un jury mis en place à cet effet. Les conducteurs définitivement retenus seront intégrés dans une base de données des CVA en attente et pourront être sollicités au besoin, pour des missions ponctuelles de l'Agence.

L'intégration dans cette base de données ne fait pas des intéressés des agents de l'ABMed et ne donne droit à aucune rémunération mensuelle.



Dr Yossounon CHABI
Directeur Général